Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Loomis Sayles Sakorum Long Short Growth Equity Fund un Compartiment de Natixis International Funds (Lux) I S/A (EUR) (code ISIN : LU2531436066)

Ce Produit est géré par Natixis Investment Managers International, qui fait partie du Groupe BPCE, agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de surveillance du secteur financier. Pour plus d'informations sur ce Produit, veuillez consulter le site www.im.natixis.com ou appeler le +33 1 78 40 98 40.

Le présent document d'informations clés est exact et à jour au 3 octobre 2025.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds OPCVM. Ce Produit est un Compartiment d'une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Le Produit est régi par la partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée.

Terme Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique. Toutefois, ce Produit peut être dissous ou fusionné. Dans ce cas, vous serez informé par tout moyen approprié approuvé par la réglementation.

Objectifs L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Sakorum Long Short Growth Equity Fund (ci-après le « Fonds ») est la croissance du capital sur le long terme. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 5 ans.

- Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice spécifique. Toutefois, à titre indicatif uniquement, la performance du Fonds peut être comparée à un indice indicatif long, l'Indice S&P 500 (« indice primaire ») ou l'Indice S&P 500 - 50% Hedged (« indice secondaire »), comme cela est précisé dans le Prospectus. Le Fonds devrait dans la pratique inclure les composantes de l'indice primaire dans son portefeuille (de manière directe ou indirecte), mais il n'est en réalité soumis à aucune contrainte en matière d'indices de référence et peut, par conséquent, s'écarter considérablement de leur performance.
- L'Indice de référence peut servir à déterminer la commission liée aux résultats qui pourra être prélevée.
- Le Fonds cherche à atteindre son Objectif d'investissement en prenant principalement une exposition longue et courte aux titres de participation de sociétés du monde entier, sans contraintes en termes de géographie, de secteur ou de capitalisation boursière (les « Titres du monde entier »).
- Le Fonds investit normalement dans une gamme de secteurs et d'industries. Pour les expositions longues, le Gestionnaire Financier emploie un style de gestion des investissements en actions dit de « croissance » qui met en avant les sociétés dotées d'avantages concurrentiels durables par rapport aux autres, de vecteurs de croissance structurelle sur le long terme qui devraient entraîner une croissance des flux de trésorerie futurs supérieure à la moyenne, de rendements intéressants sur capital investi en matière de flux de trésorerie, et d'équipes de direction recherchant la création de valeur sur le long terme pour les actionnaires. Le Gestionnaire Financier vise également à prendre des expositions courtes dans des sociétés qui peuvent avoir des activités structurellement déficientes/qui peuvent avoir des activités viables intégrant des attentes élevées par rapport aux prévisions à long terme du Gestionnaire Financier concernant leur valeur intrinsèque. Afin de gérer les expositions au marché, le Gestionnaire Financier peut ponctuellement prendre des expositions globales à des marchés, secteurs ou groupes de sociétés. Les expositions courtes se feront exclusivement par le biais de produits financiers dérivés.
 L'exposition économique au portefeuille de positions courtes du Fonds sera réalisée indirectement par le biais de produits dérivés de gré à gré tels que des swaps sur rendement global (Total Return Swaps, soit « TRS »). L'exposition économique au portefeuille de positions longues du Fonds peut être réalisée par le biais d'investissements directs et/ou indirectement par le biais de produits dérivés de gré à gré tels que des TRS. Lorsqu'il recherche une exposition économique par le biais de produits dérivés de gré à gré, le Gestionnaire Financier peut gérer un portefeuille de titres dans le cadre d'un contrat de gestion financière avec la contrepartie du TRS concerné (le « Portefeuille de titres »). Dans ce cas, la Contrepartie du TRS concerné investira dans le Portefeuille de titres par le biais d'un compte géré séparément (Separately Managed Account, soit « SMA »), qui est le sous-jacent du TRS concerné, exclusivement sur la base des décisions d'investissement du Gestionnaire Financier. Pour atteindre son objectif et sa stratégie d'investissement, le Fonds, y compris le Portefeuille de titres et toute participation directe, peut chercher à :
 • Avoir une exposition cible à des positions longues sur actions de 100 % et à des positions courtes sur actions de 50 %, afin d'obtenir une exposition nette anticipée pour le Fonds de 50 %.
 • Investir jusqu'à 30 % net de son actif total dans des titres de participation émis par des sociétés des marchés émergents (y compris certaines Actions A éligibles).
- À l'appui de l'utilisation par le Fonds de produits dérivés, le Fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire, des titres de créance à court terme, notamment des bons du Trésor américain, des obligations à court terme émises ou garanties par des États souverains ou d'autres émetteurs publics, des dépôts à terme et instruments assimilés à des liquidités.
 À titre accessoire, le Fonds peut également détenir des dépôts à vue pour un maximum de 20 % de son actif dans des conditions de marché normales. Dans des conditions de marché exceptionnelles et temporaires, cette limite peut être dépassée, à condition que le Gestionnaire Financier considère que cela sert les intérêts des Actionnaires. Il est prévu que le Fonds utilise de façon significative des produits dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- Les revenus perçus par le Produit sont réinvestis.
- **Les actionnaires peuvent procéder au rachat des Actions sur simple demande chaque jour ouvrable au Luxembourg avant 13 h 30.**

Investisseurs de détail visés Le Fonds convient aux investisseurs institutionnels et de détail qui recherchent une exposition aux marchés d'actions à l'échelle mondiale, recherchent un portefeuille relativement concentré, peuvent se permettre d'immobiliser du capital sur un horizon d'investissement à long terme, peuvent accepter des pertes temporaires (ou « mark to market », par référence au marché) importantes et peuvent tolérer la volatilité.

Informations pratiques

- **Dépositaire du Produit :** Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
- Des informations complémentaires concernant le Produit (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un Compartiment à un autre, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif. Le prix par action du Compartiment peut être obtenu auprès du siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com et des copies papier sont disponibles sans frais et sur demande.
- **Échange d'actions :** Chaque Compartiment de la SICAV est séparé, conformément à la loi. Vous n'avez pas la possibilité d'échanger vos actions contre des actions d'un autre Compartiment du Fonds. Toutefois, vous pourriez avoir la possibilité de demander le rachat de vos actions de ce Compartiment, puis de souscrire des actions d'un autre Compartiment. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus du Produit.
- **Fiscalité :** Ce Produit peut être assujetti à des régimes fiscaux spécifiques au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque plus faible — Risque plus élevé

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le Produit pendant 5 ans.

L'Indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le Produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : Risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié aux techniques de gestion, risque lié au programme Stock Connect.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indicateur de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Ce Produit n'inclut aucune garantie, vous pourriez donc perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**4 630 EUR**	**3 390 EUR**
	Rendement annuel moyen	-53,7 %	-19,5 %
Défavorable (*)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 300 EUR**	**10 910 EUR**
	Rendement annuel moyen	-17,0 %	1,8 %
Intermédiaire (*)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 630 EUR**	**16 960 EUR**
	Rendement annuel moyen	6,3 %	11,1 %
Favorable (*)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 890 EUR**	**20 710 EUR**
	Rendement annuel moyen	38,9 %	15,7 %

(*) Le scénario s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 100% Loomis Sayles Sakorum Long Short Growth Equity Fund Q/A (H-EUR), puis 100% S&P 500 (C) TR $) entre décembre 2021 et juillet 2025 dans le cas d'un scénario défavorable, entre juin 2018 et juin 2023 dans le cas d'un scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 dans le cas d'un scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Produit sont conservés par Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., en tant que dépositaire du Produit. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs du Produit ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire, il existe un risque de perte financière. Ce risque est néanmoins atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

En cas de défaillance du Dépositaire, il existe un système de compensation ou de garantie pour les investisseurs prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	481 EUR	913 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,8 %	1,8 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,9 % avant déduction des coûts et de 11,1 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Produit peut vous facturer, soit 53 EUR. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	4,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,81 %	78 EUR
	Concernant les coûts récurrents, le chiffre communiqué correspond à une estimation des coûts annualisés, car les données disponibles ne sont pas suffisantes. Il peut varier d'un exercice à l'autre.	
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. *Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.*	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20,0 % de la performance sur les rendements absolus au-dessus du seuil prédéterminé (High Water Mark) sur la Période d'observation 0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	0 EUR

Un investisseur qui s'engage dans des pratiques excessives de négociation ou de « market timing » peut être soumis à un prélèvement pouvant atteindre 2 %.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Cette durée correspond à la période pendant laquelle vous devez rester investi dans le Produit afin d'obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de perte. Cette durée est liée à la combinaison d'actifs, à l'objectif de gestion et à la stratégie d'investissement de votre Produit.

Vous pouvez demander la vente de votre Produit tous les jours. Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous en sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Produit. Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant la personne qui conseille ou vend le Produit ou sur le Produit lui-même, vous pouvez envoyer un e-mail au Service client à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou écrire à Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France, 75648 Paris Cedex 13.

Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Produit sont disponibles à l'adresse suivante : https://priips.im.natixis.com/past_performance?id=LU2531436066. Des données de performances passées sont présentées sur 0 an.

Les précédents calculs de scénarios de performance mensuels du Produit sont disponibles à l'adresse suivante : https://priips.im.natixis.com/past_performance_scenario?id=LU2531436066.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.